

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 2020/878 modifiée

FDS n° : P-70030

**Replenisher - Blanc**

Date d'émission 2019-11-07

Date de révision 2024-07-24

Version 5.01

**SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur du produit****Nom du produit** Replenisher pour Xerox® Versant™180 Press, Xerox® Versant™280 Press  
**Référence** 006R01807, 676K94240**UFI** E300-303C-G002-CRXF**Couleur** Blanc**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation recommandée** Impression xérographique**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur** Xerox France  
64, avenue de la Plaine de France  
CS 50001 Tremblay-en-France  
95926 Roissy Charles de Gaulle Cedex**Pour plus d'informations, contacter****Personne à contacter** Quality, Sécurité & Environment  
Director**Téléphone** +0825 357 753  
ouvert de 8:30 à 17:30.**Adresse e-mail** ehs-europe@xerox.com**Pour le document le plus récent** <https://safetysheets.business.xerox.com>**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

Cancérogénicité	Catégorie 2
-----------------	-------------

**2.2 Éléments d'étiquetage****Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence**  
Symbole(s)

FDS n° : P-70030

## Replenisher - Blanc

Date d'émission 2019-11-07

Date de révision 2024-07-24

Version 5.01



**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**  
**Conseils de prudence**

H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation  
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**UFI**

E300-303C-G002-CRXF

**Étiquetage CE**

EUH212 – Avertissement ! De la poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer la poussière.

### 2.3 Autres dangers

Peut former des mélanges explosibles poussières-air en cas de dispersion  
Pas PBT selon REACH annexe XIII

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Titane (dioxyde de)	30-40	13463-67-7	236-675-5	Carc (Inhal) 2	H351	--
Résine	40-50	Propriétaire	Non répertorié	--	--	--
Matériaux céramiques	10-20	Propriétaire	Répertorié	--	--	--
Cire de paraffine	<5	8002-74-2	232-315-6	--	--	--

**Texte intégral des énoncés H: voir section 16**

#### Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

**Conseils généraux**

À usage externe uniquement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

FDS n° : P-70030

## Replenisher - Blanc

Date d'émission 2019-11-07

Date de révision 2024-07-24

Version 5.01

<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau ou de lait

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Toxicité aiguë</b>	
<b>Yeux</b>	Aucun effet connu
<b>Peau</b>	Aucun effet connu
<b>Inhalation</b>	Aucun effet connu
<b>Ingestion</b>	Aucun effet connu
<b>Effets chroniques</b>	
<b>Toxicité chronique</b>	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation
<b>Symptômes principaux</b>	Une exposition excessive peut provoquer: irritation respiratoire bénigne similaire à celle provoquée par des poussières nuisibles

### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes
-------------------------	-----------------------

## **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs, Mousse

**Moyens d'extinction appropriés** Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

#### **Produits de combustion dangereux**

Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète. Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire autonome en demande de pression pour éviter l'exposition à la fumée ou aux toxines atmosphériques.  
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

### Autres informations

<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet

## **SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

FDS n° : P-70030

## Replenisher - Blanc

Date d'émission 2019-11-07

Date de révision 2024-07-24

Version 5.01

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle, Éviter l'inhalation de la poussière

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Prévenir la formation de nuages de poussières  
**Méthodes de nettoyage** Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques  
 Voir Section 13 pour plus d'informations

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter la formation de poussière dans les endroits clos, Prévenir la formation de nuages de poussières

**Mesures d'hygiène** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver à température ambiante

### 7.3 Utilisations finales particulières

Impression xérogaphique

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limite d'exposition Xerox** 2.5 mg/m<sup>3</sup> (poussières totales)  
**Limite d'exposition Xerox** 0.4 mg/m<sup>3</sup> (poussière alvéolaire)  
**Limites d'exposition** Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

Nom chimique	TLV ACGIH	Union européenne
Titane (dioxyde de)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	
Matériaux céramiques	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	
Cire de paraffine	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

FDS n° : P-70030

## Replenisher - Blanc

Date d'émission 2019-11-07

Date de révision 2024-07-24

Version 5.01

### Mesures de protection individuelle, telles que l' emploi d'équipements de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
<b>Protection des mains</b>	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.
<b>Dangers thermiques</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Poudre	<b>Odeur</b>	Faible
<b>État physique</b>	Solide	<b>Seuil olfactif</b>	Sans objet
<b>Couleur</b>	Blanc	<b>pH</b>	Sans objet
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet		
<b>Point de fusion / congélation</b>	Sans objet		
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Sans objet		
<b>Point de ramollissement</b>	49-60 °C / 120-140 °F		
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet		
<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable		
<b>Limites d'inflammation dans l'air</b>	Sans objet		
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet		
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet		
<b>Densité</b>	1-2		
<b>Hydrosolubilité</b>	Négligeable		
<b>Coefficient de partage</b>	Sans objet		
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Sans objet		
<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé(e)(s)		
<b>Viscosité</b>	Sans objet		
<b>Propriétés explosives</b>	Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières		
<b>Propriétés comburantes</b>	Sans objet		

### 9.2 Autres informations

Aucun(e)

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FDS n° : P-70030

## Replenisher - Blanc

Date d'émission 2019-11-07

Date de révision 2024-07-24

Version 5.01

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses**                      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation  
**Polymérisation dangereuse**            Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

### 10.4 Conditions à éviter

Prévenir la formation de nuages de poussières, Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

### 10.5 Matières incompatibles

Aucun(e)

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 2020/878

#### Toxicité aiguë

Informations sur le produit

**Irritation**    Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation oculaire  
**DL50 par voie orale**                              > 5 g/kg (rat)  
**DL50, voie cutanée**                              > 5 g/kg (lapin)  
**CL50 par inhalation**                              > 5 mg/L (rat, 4 heures)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Titane (dioxyde de)	10000 mg/kg ( Rat )		
Cire de paraffine	5000 mg/kg ( Rat )	3600 mg/kg ( Rabbit )	

#### Toxicité chronique

**Cancérogénicité**                                      Voir « Autres données » dans cette section.

Nom chimique	CIRC
Titane (dioxyde de)	2B

#### Autres informations

Le CIRC (Centre International de recherche sur le Cancer) a énuméré dioxyde de titane

FDS n° : P-70030

## Replenisher - Blanc

Date d'émission 2019-11-07

Date de révision 2024-07-24

Version 5.01

comme « peut-être cancérrogènes pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de dioxyde de titane dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est basée sur des études chez le rat en utilisant des concentrations élevées de particules de TiO<sub>2</sub> pures, indépendants de taille inhalable. Les études épidémiologiques ne suggèrent pas un effet cancérrogène chez l'humain. En outre, le dioxyde de titane dans ce mélange est encapsulé dans une matrice ou lié à la surface de l'encre.

### Autres effets toxiques

**Sensibilisation**

Devrait pas être un sensitizer

**Effets mutagènes**

Non mutagène selon le test d'Ames

**Toxicité pour la reproduction**

Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

**Effets sur certains organes cibles**

Aucun(e) connu(e)

**Autres effets néfastes**

Aucun(e) connu(e)

**Danger par aspiration**

Sans objet

### 11.2 Informations sur d'autres dangers

**Propriétés de perturbation endocrinienne**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### 12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

### 12.2 Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

### 12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

### 12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

### 12.7 Autres effets néfastes

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

FDS n° : P-70030

**Replenisher - Blanc**

Date d'émission 2019-11-07

Date de révision 2024-07-24

Version 5.01

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Considérations relatives à l'élimination**

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales

**Déchets de résidus/produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales

**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales.

**Code de déchets du CED** 08 03 17\*

**Autres informations** Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 UN/ID No**

Non réglementé

**14.2 Nom d'expédition**

Non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non classé

**14.4 Groupe d'emballage**

Sans objet

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

**14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs**

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI**

Sans objet

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**



FDS n° : P-70030

## Replenisher - Blanc

Date d'émission 2019-11-07

Date de révision 2024-07-24

Version 5.01

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

**Date d'émission** 2019-11-07  
**Date de révision** 2024-07-24  
**Remarque sur la révision** Adresse pour certaines régions mise à jour  
**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer

**Scénario d'exposition** Ce produit est uniquement destiné à être utilisé pour l'impression xérogaphique. Il n'y a pas d'exposition à des composants dangereux dans des conditions normales d'utilisation. En cas de déversement ou de fuite, éviter les nuages de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière

### Conseils supplémentaires

#### Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Titane (dioxyde de)	STEL 30 mg/m <sup>3</sup> STEL 12 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 4 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup> STEL 12 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>		
Matériaux céramiques	STEL 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.6 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.15 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA 5 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.05 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.6 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.15 mg/m <sup>3</sup>		AGW 0.2 mg/m <sup>3</sup> AGW 0.02 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.05 mg/m <sup>3</sup>
Cire de paraffine	STEL 6 mg/m <sup>3</sup> TWA 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA 2 mg/m <sup>3</sup> STEL 6 mg/m <sup>3</sup>	TWA 2 mg/m <sup>3</sup>		

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Titane (dioxyde de)	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	SS-C** TWA 3 mg/m <sup>3</sup>	STEL 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup>		
Matériaux céramiques	TWA 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>	SS-C** TWA 5 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.5 mg/m <sup>3</sup>	STEL 1.6 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.2 mg/m <sup>3</sup>	STEL 20mg/m <sup>3</sup> TWA 5mg/m <sup>3</sup>	TWA 2.0 mg/m <sup>3</sup> TWA 1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 2 mg/m <sup>3</sup>
Paraffine (cire de)	TWA 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA 2 mg/m <sup>3</sup>			

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Titane (dioxyde de)	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>		TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	STEL 15 mg/m <sup>3</sup>

FDS n° : P-70030

## Replenisher - Blanc

Date d'émission 2019-11-07

Date de révision 2024-07-24

Version 5.01

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
		C(A4)		TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>
Matériaux céramiques	TWA 5 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.05 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA 5 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.2 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup> C(A4)		TWA 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.05 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>	STEL 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.05 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup>
Paraffine (cire de)	TWA 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA 2 mg/m <sup>3</sup>		TWA 2 mg/m <sup>3</sup> STEL 6 mg/m <sup>3</sup>	STEL 6 mg/m <sup>3</sup> TWA 2 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Titane (dioxyde de)	TWA 10 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup>	TWA 6 mg/m <sup>3</sup>	TLV 5 mg/m <sup>3</sup>		TWA 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>
Matériaux céramiques	TWA 5 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.05 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA 5 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TLV 0.2 mg/m <sup>3</sup> TLV 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.02 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.5 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.05 mg/m <sup>3</sup> STEL 1.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup> STEL 0,6 ppm STEL 0.15 mg/m <sup>3</sup>
Paraffine (cire de)	TWA 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA 2 mg/m <sup>3</sup>		TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA 2 mg/m <sup>3</sup> STEL 4 mg/m <sup>3</sup>

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 2020/878 modifiée.

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.